

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 1

Artikel: La protection de la nature dans les régions méditerranéennes bénéficiant d'une rapide extension touristique

Autor: Alfier, Dragutin

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection de la nature dans les régions méditerranéennes bénéficiant d'une rapide extension touristique

par Dragutin Alfier, chargé de recherches scientifiques à l'Institut d'économie appliquée de Zagreb, Zagreb

35

La protection de la nature et l'expansion touristique soulèvent aujourd'hui beaucoup de problèmes qui leur sont communs ou qui se chevauchent parfois et cela pour deux causes principales :

1. Tout d'abord parce que le mouvement pour la protection de la nature et le tourisme sont nés à la même époque et sont influencés par les mêmes conditions et facteurs sociaux et économiques, tels que l'accroissement démographique rapide, le développement industriel et la construction des grandes villes.
2. Parce que le tourisme se développe et en général ne peut se développer que dans les localités et régions que le mouvement pour la protection de la nature désire – dans l'intérêt de la science – maintenir en leur état naturel ou rétablir dans leur état primitif s'ils ont été dévastés.

Le tourisme n'entre en conflit avec la protection de la nature que lorsqu'il se présente sous la forme d'une exploitation économique de conditions et de beautés naturelles. Ce conflit ne survient pas si l'on poursuit le développement touristique et les constructions qu'il implique d'une manière raisonnable et si l'on admet que les considérations utilitaires ne doivent pas supplanter celles qui s'inspirent de l'idéal et de la protection de la nature et de l'éducation du peuple.

Le tourisme diffère essentiellement des autres formes d'utilisation des ressources naturelles. Il exploite en premier lieu des régions qui, pour les autres activités économiques, ne présentent pas d'intérêt, comme par exemple celles où le climat est favorable et le panorama particulièrement attrayant, mais dont le sous-sol ne contient pas de matières premières. En outre, le tourisme tire profit de la magnificence des forêts, des conditions favorables à la chasse et à la pêche et des conditions agricoles spéciales de régions où les autres activités économiques ne peuvent s'exercer. Enfin, l'exploitation de la nature par un tourisme bien organisé, ne conduit pas à son épuisement, ce qui se produit régulièrement avec les autres formes d'exploitation économique. L'épuisement des ressources naturelles est plutôt contraire au maintien et au développement du tourisme, qui, dans son propre intérêt, doit se soumettre aux exigences de la protection de la nature et l'encourager.

Les intérêts du tourisme et de la protection de la nature sont si souvent identiques que leurs actions respectives

ne peuvent être couronnées de succès que si elles sont étroitement coordonnées. Cette coordination est surtout nécessaire quand il s'agit de la conservation des beautés de la nature et des sites, des monuments historiques, de la flore et de la faune, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, de l'organisation planifiée et de l'assainissement de l'espace, et de l'éducation des masses dans le domaine de la protection de la nature.

Le fait que le tourisme transforme une région en zone récréative a automatiquement pour résultat que cette région est effectivement protégée, même si elle n'est pas officiellement proclamée telle. La construction et l'aménagement d'une région à des fins touristiques impliquent en premier lieu la conservation des raretés et beautés naturelles. D'autre part, l'exploitation touristique des conditions naturelles locales est liée à la protection organisée de la nature en ce sens que la population locale participe aux deux actions dans son propre intérêt. Dans certains pays, la législation prescrit la conservation des beautés naturelles dans les régions déclarées officiellement touristiques et l'on peut considérer que ces mesures s'étendent à la protection de toute la nature. Cette législation consolide les principes généraux et prescrit une protection qui va parfois même au-delà des exigences des organisations intéressées.

Quand les organes chargés de la protection de la nature proclament officiellement qu'une région est sous leur sauvegarde, ils rendent un service au tourisme, car le maintien des beautés et des raretés naturelles est le facteur primordial de l'attraction touristique.

Les efforts de coordination des représentants du tourisme et de la protection de la nature se heurtent souvent en pratique à des divergences de vue élémentaires. Cela arrive surtout quand les représentants du tourisme considèrent la nature comme étant uniquement un décor utilitaire et quand ils effectuent l'aménagement touristique d'un espace au détriment de l'intégrité des régions protégées, ou encore si les représentants de la protection de la nature regardent le tourisme et les masses touristiques comme un ennemi de la nature, au lieu de leur signaler à temps ce qu'il faut conserver et les instruire sur la manière de le faire.

Dans certains cas on peut aboutir à un compromis, soit en limitant les régions intégralement protégées et en per-

Argolite

**Le panneau stratifié suisse
avec l'arbalète et garantie d'usine**

36



L'arbalète

est aujourd'hui la
marque d'authenticité
du produit suisse,
elle contribue à l'in-
dépendance de notre
économie nationale.

C'est avec l'arbalète
que Guillaume Tell
délivra notre pays du
Joug étranger il y a
plusieurs siècles...
Faire honneur à l'ar-
balète c'est tenir la
crise en échec.

Argolite SA
Usine de panneaux stratifiés
6130 Willisau/LU ☎ 045 61912

Formats
260x130 cm 330x130 cm 330x160 cm

mettant ainsi un développement plus libre du tourisme, soit en renonçant entièrement, dans l'intérêt de la protection de la nature, à organiser le tourisme dans des régions protégées où il ne pourrait assumer la responsabilité du maintien des sites. Dans ce dernier cas, on oriente le tourisme vers des régions où la protection de la nature est déjà bien organisée.

Cela ne signifie cependant pas qu'il soit toujours facile de trouver des solutions de compromis. Il est même illusoire d'espérer en trouver dans quelques questions controversées sur les limites de l'exploitation de la nature à des fins touristiques, à moins que la conscience de la nécessité de la protection ne se développe parallèlement aux risques de déséquilibre et d'atteinte à l'intégrité de la nature résultant des exigences toujours croissantes des masses humaines. Cela est d'autant plus vrai que les différends en ces matières surviennent aujourd'hui régulièrement du fait de la participation des masses au tourisme, masses qui n'ont pas le sens des formes classiques de la vie touristique et du repos et auxquelles manque l'espace pour se récréer. La conscience de la nécessité de l'éducation dans le domaine de la protection de la nature n'est pas développée dans ces masses.

Des problèmes pratiques particulièrement difficiles se posent dans les régions méditerranéennes qui, par nature, sont très sensibles, qui sont très limitées et dans lesquelles prédomine précisément un trafic touristique exigeant de grands espaces.

Dans les régions méditerranéennes, ce sont en premier lieu les forêts, la végétation des îles, les régions côtières, la mer, les plages et la faune marine qui sont menacées. Les forêts et la végétation dans ces régions ont, indépendamment de leur composition et de leur rareté, une valeur spéciale du point de vue touristique. Sans elles, certaines régions méditerranéennes ayant un sol aride ou pierreux, une insolation ardente, repousseraient les touristes plutôt que de les attirer. La végétation méditerranéenne donne un charme typique au paysage, conditionne et règle le climat et rend possible un repos sain et une protection naturelle contre la chaleur étouffante.

Les forêts et la végétation dans ces régions sont déjà tellement menacées par les éléments naturels que chaque intervention de l'homme peut à jamais, si elle est néfaste, causer leur ruine. Il y a une vingtaine d'années, elles

avaient à faire face à des problèmes difficiles et presque insolubles en raison de l'accroissement rapide du nombre des campeurs. Ces problèmes s'aggravèrent encore du fait que c'étaient les régions boisées attractives, mais en même temps très sensibles, situées sur la côte et cultivées non sans grands efforts, qui étaient menacées par les campeurs, alors qu'elles luttent déjà en permanence contre les éléments de la nature. La présence en masse de campeurs, la destruction des gazons qui alimentent la forêt et conservent le sol, les fréquents incendies causés par l'inattention, l'installation de tentes sous les arbres, ainsi que toutes les autres formes d'ingérence dans la vie des forêts, mettent sans doute l'existence de celles-ci en danger.

39

Le camping représente la forme la plus apte à satisfaire les besoins touristiques des masses. D'autre part, les complexes boisés jouent un rôle important dans la protection des autres éléments naturels; pareils à un tapis vert, ils rendent les régions méditerranéennes belles et attractives. La difficulté des problèmes, que le camping en masse pose au Service de la protection des forêts, provient aussi du fait que le règne végétal est très sensible dans les régions méditerranéennes.

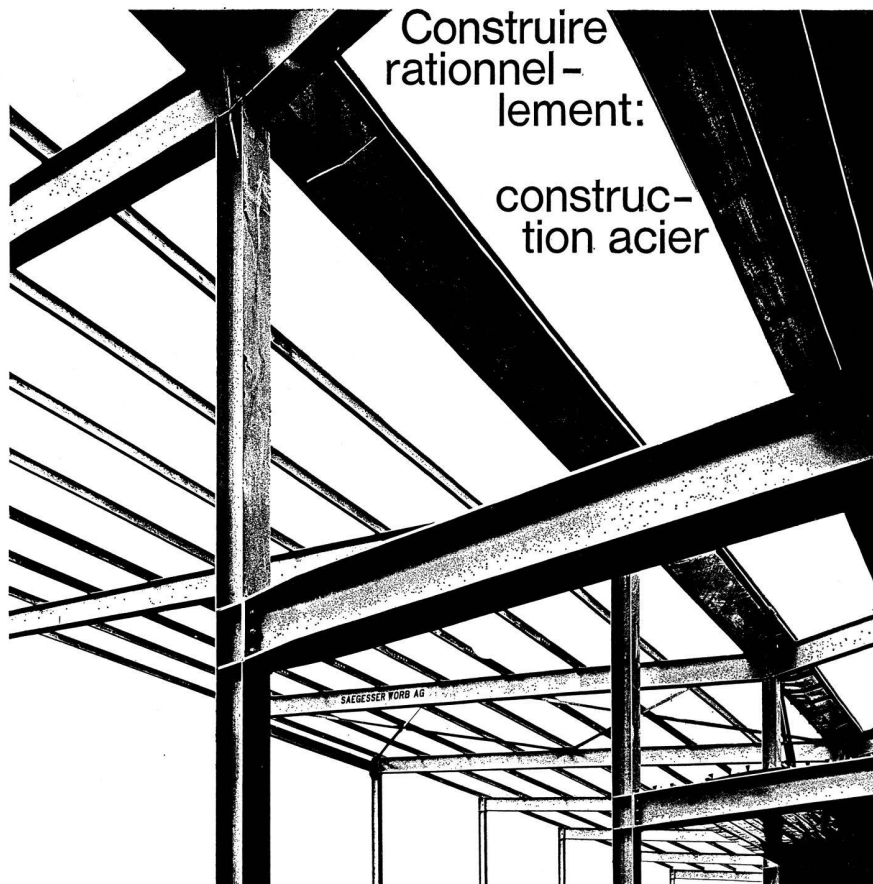
La situation est semblable pour les petits groupes isolés d'arbres, d'une valeur esthétique et scientifique spéciale (comme par exemple les pins solitaires à proximité des stations touristiques du littoral et à certains endroits isolés), pour les plantes médicinales et aromatiques

aborigènes que les touristes des localités de la côte cueillent sans contrôle et au-delà de leurs besoins.

La mer et les plages, ces précieuses attractions touristiques des régions méditerranéennes qui représentent un capital permanent et stable pour le tourisme, sont menacées par l'accroissement du nombre des bateaux à moteur qui dégagent de grandes quantités de naphte et par le nombre toujours plus grand d'agglomérations urbaines et d'installations industrielles qui éjectent d'énormes quantités de déchets solides ou liquides.

La haute température moyenne de la mer et de l'air, l'insolation ardente et longue, la configuration irrégulière et tortueuse de la côte et ses nombreux canaux et baies accroissent les inconvénients de la pollution de la mer. Celle-ci nuit au tourisme de plusieurs façons; elle détruit la flore et la faune menues qui sont la base biologique du développement des espèces supérieures de poissons. Il ne faut pas perdre de vue ici que la richesse ichthyologique est une attraction spécifique des régions touristiques de la Méditerranée. La pollution de la mer empêche la vie touristique, car les déchets du naphte s'attachent au sable ainsi qu'aux pierres et enlaidissent les plages et les établissements de bains, où l'on ne peut même plus prendre des bains de soleil. La mer polluée empêche également les activités sportives sur l'eau et rend la vie malsaine.

La pêche sportive est devenue aujourd'hui une partie importante de la vie touristique et pour certaines régions



Construire
rationnel-
lement:

construc-
tion acier

Une de nos
spécialités:
exécution et montage de
**constructions
métalliques**
pour tous vos besoins

Autres spécialités:
- Mâts et candélabres
- Appareils et réservoirs
- Installations de transport
pour gravier et ponts-
roulant
- Echafaudages de travail
brev.
- Constructions métalliques
et mécaniques

**SÄGESSER
WORB AG**

Sägesser Worb SA
3076 Worb BE
031 - 67 26 25

méditerranéennes elle représente même l'attraction touristique principale. Elle est soumise presque dans tous les pays à des prescriptions légales spéciales. De cette façon, la protection traditionnelle de la faune marine raréfiée est renforcée et élargie, ainsi que cela ressort des recherches biologiques. Cependant, malgré tout cela, il arrive assez souvent que des touristes dépassent les limites permises, pêchent plus que ce qui est autorisé, ou se rendent dans des zones réservées. La propagande touristique, lorsqu'elle souligne les attractions de la pêche sportive d'une région déterminée, omet souvent de publier les informations nécessaires en ce qui concerne la défense de pêcher certaines sortes spéciales de poissons et la protection intégrale de certaines régions de pêche.

Ici se pose un problème de protection de la nature. En effet, à cause du grand nombre de zones de pêche et de leur dispersement, il est pratiquement impossible de contrôler tous ceux qui, intentionnellement, se servent de moyens et d'engins nuisibles et défendus.

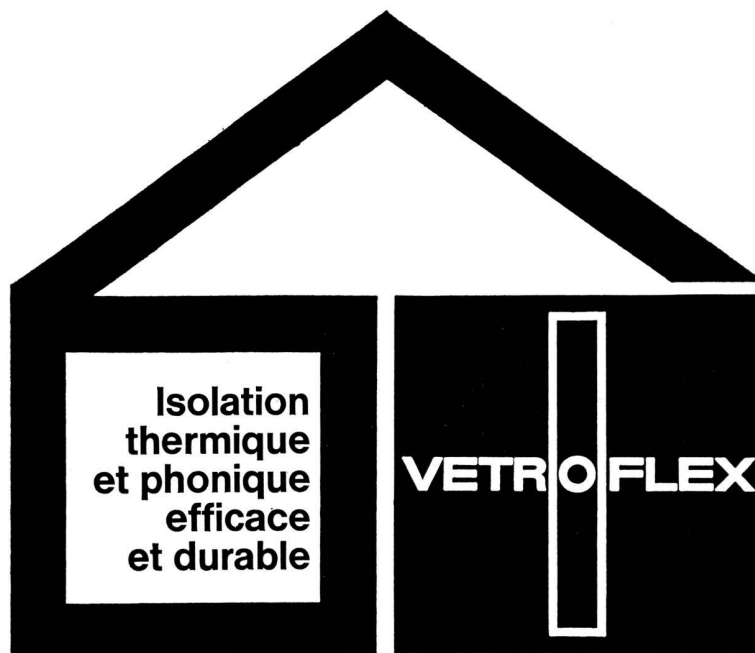
De tels problèmes se posent sans cesse. Ils projettent la lumière sur les obstacles qui s'opposent au développement touristique normal de certaines localités et, d'autre part, sur les dangers qui menacent l'intégrité des éléments naturels les plus recherchés des régions méditerranéennes. C'est pourquoi il faut trouver une solution favorable à l'aménagement de ces régions et planifier la construction de nouvelles régions.

Coordination dimensionnelle internationale

Après avoir pratiqué depuis des années la coordination modulaire – nous rappelons simplement le système bien connu de construction d'écoles CLASP – les constructeurs anglais ont adopté aujourd'hui le module dans un projet de normes de la British Standard Institution (BSI). Dans les pays du système métrique on a été quelque peu surpris en voyant que cet institut n'a pas introduit, comme le faisaient jusqu'ici les pays du système pied/pouce, le module usuel de 4", mais les modules suivants :

un module de base de	10 cm.
un grand module de	30 cm.
un sous-module de	5 cm.
un sous-module de	2,5 cm.

C'est bien là une claire révélation de la volonté de passer au système métrique. On peut commenter la nouvelle en ajoutant que le Royal Institute of British Architects (RIBA) emploie depuis assez longtemps, dans ses publications, les deux systèmes de mesures simultanément, pour préparer à l'avance ses lecteurs au changement



FIBRES DE VERRE S.A.

1002 Lausanne, 3, chemin de Mornex, tél. 021-22 42 92